



LA STRATEGIE NATIONALE DE PREVENTION ET DE LUTTE CONTRE LA PAUVRETE : UN AN DEJA

Cher(e)s camarades,

Les 12 et 13 septembre 2019, une conférence était organisée pour célébrer la mise en place de la stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté - lancée il y a un an - pour en dresser un bilan.

Les débats étaient menés par Olivier NOBLECOURT, délégué interministériel, la secrétaire d'Etat, Christelle DUBOS avec l'intervention de la ministre des Solidarités et de la Santé, Agnès BUZYN.

Olivier NOBLECOURT a démarré ces deux journées en rappelant les deux grands objectifs qui ont guidé l'élaboration de cette stratégie : prévenir la pauvreté dès le plus jeune âge et faire du retour à l'emploi une priorité. La stratégie est appuyée par un financement de 8,5 milliards d'euros jusqu'en 2022.

Ces deux journées ont été l'occasion pour les différents intervenants de saluer le travail réalisé sur les cinq engagements présentés le 13 septembre 2018 :

- Engagement n° 1 : L'égalité des chances dès les premiers pas pour rompre la reproduction de la pauvreté
- Engagement n° 2 : Garantir au quotidien les droits fondamentaux des enfants
- Engagement n° 3 : Un parcours de formation garanti pour tous les jeunes
- Engagement n° 4 : Vers des droits sociaux plus accessibles, plus équitables et plus incitatifs à l'activité
- Engagement n° 5 : Investir pour l'accompagnement de tous vers l'emploi.

En parallèle de ces actions mises en place sur le terrain, les concertations en cours sur le revenu universel d'activité et le service public de l'insertion ont été rappelées.

Pour répondre à ces engagements, des actions ont été mises en place.

1 – Agir dès les premiers âges de la vie pour en finir avec la reproduction de la pauvreté, en rénovant l’offre d’accueil du jeune enfant.

Les modalités de financement des crèches ont été réformées par la création d’un bonus « mixité sociale » et d’un bonus « territoires » pour inciter les collectivités et les gestionnaires à créer plus de places et à favoriser la mixité sociale.

A ce jour, 15 000 créations de places seraient en projet. Mais cela est loin d’être suffisant.

Pour favoriser l’accueil individuel, un tiers payant a été mis en place pour l’emploi d’une assistante maternelle afin que les familles n’avancent plus les frais de garde.

Un vademecum pour améliorer la transparence dans l’attribution des places de crèches a été publié par l’Association des maires de France.

Un plan de formation des professionnels de la petite enfance, qui concernera 600 000 professionnels est en cours.

160 projets de nouveaux centres sociaux ont été identifiés au sein des 300 QPV (quartiers prioritaires de la politique de la ville) et plus de 200 espaces de rencontre parents-enfants bénéficient d’un soutien financier accru pour mieux accompagner les familles en rupture.

Force Ouvrière a déjà eu l’occasion de souligner que ces mesures ne sont pas des mesures innovantes puisqu’elles étaient inscrites dans la convention d’objectifs et de gestion de la branche famille avant le lancement de la stratégie et ne constituent pas des avancées en tant que telles mais sont la continuité d’une politique de la petite enfance développée depuis de nombreuses années par la branche famille.

2 – Garantir les droits fondamentaux des enfants et lutter contre les privations au quotidien

Deux mesures sont proposées en faveur des enfants issus de familles défavorisées : donner l’accès à l’alimentation dans les écoles pour les enfants scolarisés dans les ZEP et une tarification sociale des repas de cantine scolaire dans les territoires ruraux fragiles.

Pour lutter contre le surendettement, des nouveaux points conseil budget (PCB) sont labellisés pour aider les familles rencontrant des difficultés financières (fin 2020 : 400 PCB).

Pour combattre le mal logement, des maraudes ont été mises en place pour « aller vers » les familles dans la rue, en squats et en bidonvilles et prévenir la mendicité des enfants. Un budget de 20M€ a été débloqué pour accompagner ces familles, hébergées à l’hôtel ou en centre d’hébergement et de réinsertion sociale.

Toutefois, ces mesures relatives au logement et à l’hébergement d’urgence n’ont pas enrayer le plan d’économies de 57 M€ subi par les CHRS (Centres d’Hébergement et de Réinsertion Sociale) sur la période 2018-2021.

Les associations concernées ont d'ailleurs demandé un « *moratoire immédiat sur ce plan d'économie et un plan de création de places au moment où le nombre de personnes sans-abri, en particulier des familles avec enfants, augmentent de manière inquiétante dans les grandes villes* » et qui va à l'encontre des mesures précitées.

Il faut également signaler des incohérences dans des décisions politiques appliquées en parallèle. Citons par exemple les critères restrictifs d'accès des familles à l'hébergement hôtelier sur plusieurs départements ou grandes villes (Hauts de Seine, Toulouse, Rennes...) en contradiction avec le principe légal d'accueil inconditionnel des personnes en situation de détresse sociale. Le relogement dépendra aussi de l'accompagnement social proposé dans le parc social et pour l'instant, rien ne laisse présager des nouvelles marges de manœuvres dans ce domaine.

3 – Assurer un parcours de formation pour tous les jeunes en luttant contre le décrochage scolaire, en réformant l'apprentissage et développant le plan d'investissement dans les compétences.

L'obligation de formation jusqu'à 18 ans a été adoptée par le Parlement en juillet dernier, le nombre de garanties jeunes a été accru, des jeunes sont aidés par le PACEA (Parcours contractualisé d'accompagnement vers l'emploi et l'autonomie), soit 73 000 jeunes accompagnés cette année par les missions locales.

Des appels à projets à hauteur de 60 M€ en 2019 et 100 M€ d'ici à 2022 sont et seront financés pour déployer des actions innovantes de prise en charge des NEETS (jeunes ni en étude, ni en emploi, ni en formation).

Enfin, pour les sortants de l'ASE (Aide sociale à l'enfance), des engagements ont été pris par 99 départements signataires des conventions pauvreté (maintien du lien pour chaque jeune, accès à un logement stable, l'accès aux droits, l'insertion professionnelle, l'accès à la santé). L'Assurance maladie et les centres régionaux des œuvres universitaires se sont également engagés dans ce processus.

Quand on sait que 90 000 jeunes sortent du système scolaire chaque année, il fallait agir mais ces mesures sont encore insuffisantes. Le renforcement de la garantie jeunes se limite à 100 000 places par an.

Il est peu probable que l'enveloppe de 50 M€ sur 4 ans pour renforcer l'accès à l'autonomie de ces jeunes (accès et maintien dans un logement, apprentissage de la gestion d'un budget, aide aux démarches administratives...) soit satisfaisante.

4 – Un meilleur accès aux droits et un accompagnement pour lever les freins à l'emploi

Pour lutter contre le non-recours, les rendez-vous des droits dans les CAF sont poursuivis. Les accueils sociaux inconditionnels de proximité sont référencés et des référents de parcours coordonnent la prise en charge des situations complexes.

En parallèle, la CMU-C est renouvelée automatiquement pour tous les bénéficiaires du RSA.

Les mesures d'urgence de décembre dernier ont été rappelées : l'augmentation de la prime d'activité de 100 €, ce qui a représenté un soutien de 3 Mds d'€ pour 2019 ; la poursuite de la revalorisation de l'AAH (Allocation Adulte Handicapé) à 900 € par mois au 1^{er} novembre et celle du minimum vieillesse (903 € par mois en janvier 2020). Elles représentent au total 2 Mds d'€ pour les personnes en situation de handicap et 525 M€ pour les personnes âgées.

Force Ouvrière souligne que ces montants mensuels restent inférieurs au seuil de pauvreté (1 041 euros pour un seuil à 60 % du niveau de vie médian) et que les mesures d'urgence de décembre dernier ont été financées par les excédents du budget de la sécurité sociale, ce qui va plomber les comptes de la protection sociale et générer des perdants parmi d'autres catégories d'assurés sociaux et d'allocataires.

Un renforcement de l'accès aux droits et aux soins ainsi que la lutte contre le non-recours vont sensiblement faciliter les démarches des individus et leurs familles. En revanche, il est essentiel que l'accueil physique perdure et ne soit pas remplacé progressivement par des plates-formes numériques, inadaptées aux personnes en grande précarité subissant un illettrisme grandissant et qui s'isolent d'autant plus.

5 – Mieux accompagner pour faciliter le retour à l'activité et la sortie de la pauvreté

La stratégie de prévention porte l'ambition d'accompagner tous les allocataires des minimas sociaux dans la durée.

L'offre d'accompagnement consiste à développer 40 000 nouvelles solutions d'accompagnement avec la garantie d'activité¹. Dans le cadre de l'accompagnement global, Pôle Emploi soutiendra 100 000 personnes en 2019 en mettant en relation les travailleurs sociaux des départements et les conseillers de Pôle Emploi.

Avec la garantie d'activité départementale², 10 000 nouvelles solutions d'accompagnement sont déployées pour les allocataires du RSA.

L'amélioration du parcours des allocataires du RSA se met en place avec pour objectif un accompagnement dans un délai de 1 mois au plus et la signature systématique d'un contrat entre l'allocataire et la structure chargée de son accompagnement.

¹ Elle vise à garantir à toute personne en difficulté d'inclusion sociale et professionnelle un accompagnement intensif et orienté vers l'activité, adapté à sa situation. Elle a notamment pour objectif d'accroître la rapidité de l'accompagnement des bénéficiaires du Revenu de solidarité active (RSA).

² Cette offre s'inscrit dans le cadre des conventions d'appui à la lutte contre la pauvreté et d'accès à l'emploi passées entre les départements et l'État, soutenues par l'État dans le cadre d'un fonds d'appui à la lutte contre la pauvreté et d'accès à l'emploi.

En 2019, près de 7 000 salariés supplémentaires seront accueillis par les entreprises et associations du secteur de l'insertion par l'activité économique dans le cadre du « pacte d'ambition », présenté le 10 septembre dernier qui accueillera 100 000 salariés de plus dans le secteur d'ici fin 2022.

Cependant, il faut relativiser l'effet de ces mesures : selon les chiffres annoncés, environ 160 000 personnes pourraient bénéficier de ces dispositifs, alors que 1,84 million de personnes bénéficient du RSA en 2018 et près d'un million de personnes sont demandeurs d'emploi de longue durée.

Des expérimentations qui ont fait leurs preuves seront « essaimées » dans le territoire, ce qui va à l'encontre de l'égalité républicaine. Garantir les droits sociaux : travail, logement, éducation, santé, ... implique l'établissement d'une justice sociale et une politique de réduction des inégalités de même niveau sur tout le territoire.

Les dispositifs de réinsertion dans le cadre notamment de l'insertion par l'activité économique, dont le contour est encore flou, sont, certes, des initiatives locales souvent intéressantes, mais inégalement répandues sur tout le territoire, notamment dans les milieux ruraux, où peu de projets sont engagés.

*Exemple : le projet Convergence vise à améliorer la situation des personnes en grande exclusion en renforçant l'accompagnement proposé par les chantiers d'insertion qui les accueillent. Ce dispositif obtient des résultats probants de retour sur investissement. Cependant, il **n'est déployé qu'à Paris et sa banlieue et l'essaimage de Convergence** retenu dans le cadre de la stratégie Pauvreté devrait, sur les années 2019-2022 **étendre le dispositif uniquement sur 6 nouveaux territoires** (1 en 2019, 2 en 2020, 3 en 2021), qui ne sont pas identifiés à ce stade.*

✚ Les territoires et les personnes concernées ont été associés à cette stratégie et sont décrits par le gouvernement comme les acteurs majeurs du déploiement.

Le gouvernement a ainsi proposé une démarche **de contractualisation avec l'Etat** avec un fonds d'un montant de 135 M€ en 2019 porté à 210 M€ en 2022. En septembre 2019, quasi tous les départements ont accepté de passer un engagement avec l'Etat ainsi que 3 métropoles (Lyon, Nantes, Toulouse).

Les personnes concernées (issues du 8^{ème} collège) ont été associées à tous les moments du déploiement au niveau local (participation aux concertations, aux conférences régionales, aux travaux de groupes thématiques régionaux). La composition nouvelle du CNLE (Conseil National de lutte contre l'exclusion) a été annoncée pour octobre prochain (composition de 50% des personnes concernées et doublement des crédits)

Une charte engageant l'Etat aux côtés des associations a été élaborée. Elle recense les moyens nouveaux mis à disposition et rappelle les objectifs communs fixés pour concrétiser ce choc de participation.

Une animation régionale et des conférences régionales ont été organisées dans 18 régions, 450 animateurs désignés pour piloter des groupes de travail thématiques sont mis en place dans chaque région.

18 hauts commissaires ont été nommés cet automne auprès des préfets de région pour conduire l'animation territoriale, « moteurs et dépositaires de l'ambition collective ».

Un espace collaboratif a été mis en ligne en mars dernier.

Il a été mis en avant une implication forte des entreprises.

En février 2019, le plan « 10 000 entreprises pour l'inclusion et l'insertion professionnelle » est lancé pour amplifier la mobilisation des entreprises et favoriser l'emploi des jeunes et des personnes fragiles.

Force est de constater qu'un grand raout médiatique a été organisé pour l'anniversaire du lancement de la stratégie pauvreté et que le panel des mesures amorcées a été listé en détail.

Toutefois, si l'on peut reconnaître quelques avancées positives sur l'accès aux droits (accueil en crèches, accès à l'alimentation à l'école pour des enfants défavorisés, la formation des jeunes, ...), l'accompagnement d'un certain nombre vers l'emploi, l'effort pour la réduction des hébergements précaires etc..., il faut néanmoins dénoncer les carences de ce plan.

Sur un plan monétaire, les 2 milliards de crédit annoncés jusqu'en 2022 sont amputés par des mesures défavorables prises jusque-là par le Président de la République, qui viendront à peine combler le budget des ménages déjà en difficulté : la baisse des allocations logement avec une coupe budgétaire de 1,1 Md € en 2017, la désindexation de plusieurs prestations sociales (APL, allocations familiales...), la baisse du nombre de contrats aidés alors que les familles précaires subissent l'augmentation générale du coût de la vie (transport, énergie, loyers, ...).

Avec l'impact du durcissement des conditions d'indemnisation du chômage, des centaines de milliers de demandeurs d'emploi vont basculer dans la précarité, ce qui va accroître le nombre de besoins d'accompagnement par rapport au lancement de la stratégie il y a un an.

Les mesures d'urgences prises fin 2018, notamment la revalorisation de la prime d'activité améliore pour un temps la situation des ménages modestes mais, pour les autres, les chômeurs de longue durée et les plus démunis, leur situation se dégrade. La priorité est donnée aux personnes modestes et aux travailleurs pauvres.

Le RSA voit son montant stagner depuis 2017 (hormis l'indexation sur l'inflation) et le RUA, dont la concertation est en cours pour une mise en place prévue en 2022, ne laisse présager aucune hausse du RSA dans un proche avenir.

Il faut aussi signaler les personnes migrantes ou demandeurs d'asile, dont les conditions de vie sont désastreuses, qui viennent grossir les bidonvilles aux portes de Paris et des grandes villes, sont exclus du périmètre du plan pauvreté.



Circulaire confédérale

Ce plan pauvreté tel que décliné aujourd'hui regorge de bonnes pratiques et est déployé à grands renforts de communication médiatique mais il est indéniable qu'il laisse de côté une partie de la population la plus en difficulté qu'il est urgent d'accompagner.

Cette situation risque d'être encore aggravée par la mise en place du RUA (revenu Universel d'Activité), dont les contours restent à définir et alors que sa philosophie est basée sur l'activité ; ainsi que par la réforme de l'assurance chômage qui, mécaniquement, verra la situation des demandeurs d'emplois se détériorer.

Avec toutes nos amitiés syndicalistes.

Serge LEGAGNOA
Secrétaire confédéral

Yves VEYRIER
Secrétaire général